

DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER DES PANNEAUX ROUTIERS FAISANT LA PROMOTION D'ACTIVITÉS SPÉCIALES

Tourisme Î.-P.-É. reconnaît l'importance des festivals et des activités spéciales et leur incidence sur l'industrie du tourisme de la province grâce au grand nombre d'activités et de festivals prestigieux et reconnus qui ont lieu chaque année partout dans la province et aux efforts et au temps consacrés à l'organisation de ces activités.

L'installation de panneaux pour attirer les touristes est un élément clé du succès de votre festival ou activité. Dans le cadre du processus de planification de vos activités, il est important de prendre en considération l'installation de panneaux faisant la promotion de vos activités spéciales. La loi de l'Île-du-Prince-Édouard concernant les panneaux routiers (*Highway Signage Act*) reconnaît que le paysage de l'île est une des ressources les plus importantes pour l'industrie du tourisme et, par conséquent, énonce des mesures restrictives relativement aux panneaux signalant des activités spéciales.

La loi régit l'installation de panneaux visant à promouvoir une activité spéciale ou un festival. Une fois les activités terminées, il est important d'enlever tous les panneaux.

Pour pouvoir installer des panneaux faisant la promotion d'une activité spéciale ou d'un festival, il faut obtenir un permis. Nous demandons votre collaboration et nous vous prions de présenter une demande à Tourisme Î.-P.-É. précisant le type de panneau, son emplacement et la période prévue pour l'installation. **Veillez noter qu'il est interdit d'installer les panneaux sur les poteaux électriques ou dans tout endroit qui peut mettre en danger la sécurité du public.**

Pour plus de renseignements

Le personnel de Tourisme Î.-P.-É. a une grande expérience et est en mesure de traiter rapidement les demandes de permis et de répondre à toute question concernant les panneaux. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires de Dave Lawless, Charlottetown Ouest (368-4883) dlawless@gov.pe.ca ou d'Hubert MasIsaac, Charlottetown Est (368-4398) hamacisaac@gov.pe.ca, nos agents chargés de l'application des normes. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les panneaux routiers de Paul Knox, registraire des panneaux routiers.

Programme pour l'installation de panneaux routiers faisant la promotion d'activités spéciales	Téléphone :	902-368-6339
Tourisme Î.-P.-É.	Télécopieur :	902-368-4438
C.P. 2000	Adresse électronique :	prknox@gov.pe.ca
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8		

La loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information Privacy Protection Act - FOIP*) stipule que :

Les renseignements demandés dans le présent formulaire sont recueillis et utilisés en vertu de l'autorité de la *Highway Signage Act*. Pour toute question concernant l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur du développement touristique au numéro 902-368-5540.

DEMANDE DE PERMIS POUR INSTALLER DES PANNEAUX ROUTIERS FAISANT LA PROMOTION D'ACTIVITÉS SPÉCIALES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 16 DE LA *HIGHWAY SIGNAGE ACT* DE L'Î.-P.-É.

Veuillez écrire lisiblement et répondre à toutes les questions

Nom du festival ou de l'activité : _____

Personne-ressource : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ **Télécopieur :** _____

Adresse électronique : _____

Par les présentes, je demande (nous demandons) le permis pour installer des panneaux temporaires pour promouvoir _____

(Lieu de l'activité) _____.

Les panneaux seront installés le (date) _____ et enlevés le (date) _____. Les panneaux (maximum SIX PANNEAUX POUR CHAQUE ACTIVITÉ SPÉCIALE) seront installés aux endroits suivants :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

Par les présentes, je conviens (nous convenons) que, après avoir obtenu le permis pour installer les panneaux pour l'activité spéciale susmentionnée, je ferai (nous ferons) installer lesdits panneaux de manière à ne pas nuire à la visibilité et à ne pas mettre en danger la sécurité du public.

Je conviens (nous convenons) que si je néglige (nous négligeons) d'enlever les panneaux à la date prévue, je peux (nous pouvons) faire l'objet d'une sanction en vertu de la *Highway Signage Act*.

_____ **Demandé par**

_____ **Demandé le**

PAIEMENT :

Les frais d'administration pour la présente demande sont de 10,60 \$ (10,00 \$ + 0,60 \$ TPS). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Tourisme Î.-P.-É..

À l'usage du bureau :	
Reçu par : _____	Reçu le : _____
Approuvé par : _____	Date d'approbation : _____
Registraire des enseignes	
Numéro d'identification de l'activité : _____	